



Demande d'information sur ancienne carte de séjour

Par **kaki0917**, le **24/06/2017 à 00:49**

bonjour,rnrnla carte de séjour de mon père est très ancienne (1976 à 1986, juste la copie de la carte). Est-ce que c'est possible de demander un regroupement familial sachant que mon père est mort il y a 5 ans ? ou puis-je bénéficier de quoi avec cette carte de séjour ? J'ai déjà eu 3 visas touristiques pour la France.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **24/06/2017 à 08:44**

Bonjour,rnrnVous, vous ne bénéficiez de rien du tout, la carte de séjour de votre père, qui plus est décédé depuis 5 ans, ne vous donne droit à rien.

Par **amajuris**, le **24/06/2017 à 10:58**

bonjour,rnle regroupement familial c'est lorsqu'un étranger veut faire venir son époux ou épouse et ses enfants mineurs.rnvous n'avez donc pas droit au regroupement familial et la carte de séjour périmée de votre père décédé ne vous sert à rien.rnsalutations

Par **kaki0917**, le **24/06/2017 à 13:53**

merci pour votre réponse.